

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^{ts} : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^{ts} : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse

CAHORS		ARRIVÉES A							CAHORS		MONTAUBAN		TOULOUSE	
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p ^r Montaub.	Arrivées	Dép. p ^r Cahors	Dép. p ^r Toulouse	(Arrivée)
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	4 ^h 45 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	7 ^h 56 ^m m.	9 ^h 21 ^m mat.
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 ^h 15 ^m s.	2 ^h 45 ^m soir.
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	•	4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	6 48 —	5 25 s.	7 45 —	4 40 s.	8 30 —	9 50 —

Train de foire : Départ de Libos à 6^h 50^m matin. — Arrivée à Cahors à 8^h 56^m matin.

RÉSULTATS PAR CANTONS DES ÉLECTIONS DU 4 OCTOBRE.

CANTONS.	Electeurs inscrits au 31 mars 1885	Suffrages exprimés.	C ^{te} Murat.	De Valon.	B ^{on} Dufour.	De Lamberterie.	Rozières.	Lachèze.	Talou.	Rey.	Calmon.	Caviolle.	Duphénieux.	Capmas.	Voix perdues.
ARRONDISSEMENT DE CAHORS.															
Cahors (Nord).....	4.842	3.949	1.616	1.498	1.319	1.160	2.133	2.023	2.155	2.262	817	270	161	228	
Cahors (Sud).....	1.037	885	599	571	523	429	174	144	213	233	321	113	135	75	3
Castelnau.....	2.574	2.126	915	1.306	1.157	955	759	739	749	744	569	62	63	69	
Catus.....	3.317	2.986	1.915	1.921	1.715	1.358	925	988	1.004	1.312	467	243	28	46	
Cazals.....	2.209	2.051	1.201	1.196	1.162	1.148	818	824	818	847	76	57	24	31	
Labenque.....	3.073	2.741	1.992	1.335	1.762	1.333	693	277	918	744	1.106	63	36	256	
Lauzès.....	2.112	1.901	1.645	1.384	1.263	905	236	162	434	292	867	76	66	229	
Limogne.....	2.806	2.443	1.845	1.736	1.676	1.587	614	534	733	604	228	38	127	42	
Luzech.....	3.800	3.303	1.941	1.928	1.804	1.582	1.273	1.242	1.241	1.312	555	163	69	71	
Montcuq.....	2.952	2.539	1.477	1.460	1.577	1.352	1.052	1.046	1.053	1.059	254	48	37	44	
Puy-l'Évêque.....	4.046	3.513	2.035	1.992	1.643	1.455	2.224	1.193	1.199	1.228	692	932	228	242	
St-Géry.....	1.693	1.458	1.087	918	888	734	367	316	653	386	336	18	59	33	
ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.															
Bretenoux.....	3.635	3.024	1.204	1.001	1.109	934	1.506	1.514	1.389	1.439	858	214	200	278	21
Cajarc.....	2.535	2.062	1.134	864	851	755	680	115	513	485	659	366	386	931	5
Figeac (Est).....	4.799	3.962	889	645	595	530	3.075	2.756	2.663	2.671	658	317	302	381	19
Figeac (Ouest).....	2.298	1.965	926	629	686	427	1.136	873	817	832	687	214	208	341	
Lacapelle-Marival.....	3.824	3.343	1.877	1.634	1.662	1.228	1.297	938	894	915	1.145	521	483	589	
Latronquière.....	2.735	2.370	844	769	676	539	1.433	949	932	788	872	443	505	581	21
Livernon.....	2.539	2.220	1.788	1.464	1.469	1.076	495	253	220	446	858	252	174	275	1
St-Céré.....	3.052	2.907	1.529	1.421	1.304	1.202	1.355	1.302	1.251	1.240	752	223	212	226	1
ARRONDISSEMENT DE GOURDON.															
Gourdon.....	3.573	3.157	1.699	1.611	1.657	1.139	695	838	761	721	1.293	526	487	731	7
Gramat.....	3.403	2.800	1.657	1.439	1.643	1.368	570	676	538	443	1.184	597	600	644	3
Labastide-Murat.....	2.201	1.855	1.500	1.317	1.342	996	262	294	359	203	641	155	100	204	2
Martel.....	3.545	3.053	989	910	1.073	981	1.861	2.023	1.882	1.790	302	98	87	100	11
Payrac.....	1.938	1.701	1.161	998	1.225	847	364	475	325	339	506	154	103	165	
St-Germain.....	2.526	2.174	1.224	1.200	1.169	918	819	391	1.012	856	490	73	55	76	6
Salviac.....	2.282	1.900	1.218	1.180	1.205	1.053	483	508	544	458	497	165	158	202	
Souillac.....	3.564	3.530	2.919	1.491	1.638	1.433	1.458	327	68	69	1.276	1.386	1.163	1.158	
Vayrac.....	2.486	2.388	2.029	1.197	1.284	1.183	1.189	165	52	43	753	765	696	712	
TOTAUX.....	90.300	73.393	40.443	36.791	36.270	29.916	28.967	27.296	27.331	28.967	18.178	6.444	6.374	6.037	75

Cahors, le 10 Octobre.

LES ÉLECTIONS DU 4 OCTOBRE ET LA PRESSE

JOURNAUX RÉPUBLICAINS

Le Temps. — Oui, le péril est à droite. Mais ce qui constitue le péril, ce n'est pas le fait que la République a été trop conservatrice depuis quelques années : c'est QU'ELLE NE L'A PAS ÉTÉ ASSEZ, c'est qu'elle n'a pas été assez ménagère NI DES FINANCES, NI DE LA PAIX, NI DES INTÉRÊTS, ni de tout ce à quoi un grand et vieux pays traditionnel comme la France demeure attaché par son tempérament et ses habitudes.

La République française. — Il faut que l'union se fasse autour d'un programme commun d'action, entre les républicains de diverses nuances composant la nouvelle majorité. A ces conditions, les républicains ne tarderont pas à faire repentir les parus monarchiques de la joie insolente qu'ils montrent en ce moment. Cette union n'est pas chose nouvelle ni inconnue chez nous. Il nous est arrivé plus d'une fois de la pratiquer d'une manière tout à fait supérieure. C'est à ses glorieuses traditions de notre parti qu'il faut revenir. Nous espérons que l'on y reviendra sans tarder et que la leçon du 4 octobre sera le point de départ de cette politique de concentration qu'on a recommandée en vain avant le vote.

Le Voltaire. — Le rôle de tous ceux qui tiennent une place importante dans le parti, sans distinction de nuances, et de se voir, de se concerter. Le cabinet actuel a cru devoir pousser jusqu'à l'exagération la théorie de l'indifférence gouvernementale en matière d'élections. Il ne nous convient pas, en ce moment, d'examiner de près cette question si dé-

licate, qui n'échappera pas indéfiniment à la controverse. Ce que M. Brisson, ce que M. Allain Targé se refusent à faire, par un scrupule excessif, les principaux membres des groupes du Sénat et de l'ancienne Chambre doivent le faire en commun. La situation, sans être inquiétante, est assez grave pour qu'on essaye, même tardivement, de remédier à l'absence d'organisation du parti républicain.

La Justice. — Arrachons la fortune de la France au hasard des aventures loitaines; pratiquons la véritable politique démocratique, celle de l'économie et de l'égalité répartition des impôts; remettons le budget en équilibre; entrons dans la voie des réformes, attendues depuis si longtemps; faisons sentir à ce pays que le gouvernement n'est pas éternellement condamné à piétiner sur place; démasquons, derrière l'armée monarchiste, le cléricalisme qui la pousse au combat... et les révolutionnaires de droite qui compteront une déception de plus.

En attendant, prenons une première revanche : celle du 18 octobre !

L'Intransigeant. — La terrible leçon que reçoit l'opportunisme, et qui retombe en partie sur la République, aura donc au moins cet avantage d'arracher à la mort par les balles, la fièvre et le choléra, les milliers de soldats qui agonisent à six mille lieues d'ici, les yeux tournés vers la France.

Mais les révélations de Paris ne nous suffisent pas; il nous faut une autre satisfaction que cette politique de Ponce-Pilate. Il serait trop commode que Ferry en fût quitte pour se laver les mains du sang qu'il a fait verser.

La campagne du Tonkin n'est pas seulement criminelle et odieuse : elle est inconstitutionnelle au premier chef, puisqu'aucune guerre ne peut être entreprise sans l'autorisation du Parlement et que jamais le Parlement n'a autorisé celle dont nous sommes en train de payer les frais.

Faire son *mea culpa*, rien de plus méritoire; mais s'il suffisait, pour être acquitté, de regretter

devant la cour d'assises les assassinats commis, il n'y a pas un malfaiteur qui ne se livrât, séance tenante à un petit acte de contrition.

On a fait évader Bazaine. Nous ne devons pas souffrir qu'on laisse échapper Ferry.

JOURNAUX RÉACTIONNAIRES

Le Gaulois. — Après que nous aurons réparé, nous préparerons. Après que nous aurons réparé les fautes de la République, nous préparerons le retour de la monarchie qui doit rendre impossible à jamais la résurrection des calamités guéries.

Le Figaro a eu un interview avec M. Yves Guyot. M. Yves Guyot estime que les radicaux auront la majorité dans la Chambre :

— Voici mon calcul, dit-il, que je vous autorise à publier. Nous aurons 200 sièges; les conservateurs en auront deux cents. Restent donc cent quatre-vingt-deux sièges ainsi départagés : quatre-vingt à des Ferryistes persévérants avec qui personne ne voudra s'associer, une centaine à des républicains de nuances diverses qui sont habitués à une majorité, qui la veulent et qui se rallieront certainement à nous. Je connais bien la psychologie des assemblées. La masse vote toujours avec le parti qui domine; il y a des lois d'entraînement, des courants auxquels on ne résiste pas.

— Dans ces conditions, vous croyez donc à un ministère possible?

— Possible? Dites que je crois à un ministère... durable!

— Pour penser ainsi, il faudrait connaître son programme.

— Précisément, il est facile de prévoir le terrain que nos amis choisiront. Jamais gouvernement ne peut être engagé par une faute initiale. Nous ne sommes pas responsables de celles que les opportunistes ont commises. Nos amis comptent que le premier chef de cabinet que nous aurons sera ce qu'a été Gladstone succédant à Beaconsfield. Il dégage la plate-forme. Il devra débiter par un

coup à sensation : l'évacuation du Tonkin. En tout, d'ailleurs, nos amis se promettent déjà de sortir du *statu quo*. Nous sommes d'abord des progressistes

Le Moniteur universel. — Si la République croit qu'elle arrivera à se guérir des blessures qu'elle vient de recevoir; si elle s'imagine qu'elle va reprendre pour quatre ans encore son ancienne existence, elle se trompe grossièrement. Les élections du 4 octobre l'ont enfermée dans ce dilemme : ou s'amender ou disparaître.

Le Matin. — Ne dites pas que nous allons nous disputer entre nous, nous battre après, comme vous l'avez répété mensongèrement, sans le croire !

Nous resterons unis dans la haine que nous vous portons, unis autour du même drapeau, toujours, celui qui nous a guidés le 4 octobre et qui nous guidera jusqu'à la fin.

Car nous avons un drapeau, quoi que vous en disiez.

Et savez-vous quel il est ?

Ce n'est ni le drapeau blanc, ni le drapeau tricolore surmonté du coq gaulois ou de l'aigle romain. Pareils aux musulmans qui veulent emprunter leur étendard aux coursiers mêmes qui précipitent leurs excursions aussi furieuses que lointaines, nous avons pris pour drapeau, nous aussi, ce qui nous était le plus utile, le plus indispensable pour l'œuvre immédiate qui presse.

Et si vous voulez le voir, levez les yeux sur le ciel de France, et vous verrez Labarum nouveau, Labarum populaire et menaçant, un immense blai, dont le manche est à Lille et la paille est à Bayonne.

C'est au nom de ce signe que nous vaincrons.

Déjà il s'est promené du Nord au Midi, en long.

La prochaine fois, ce sera de l'Ouest à l'Est, en travers. Et ce sera fini. La moitié de la besogne est faite, républicains mes amis, nous allons résolument et froidement nous mettre à l'achever !

PAUL DE CASSAGNAC.

Informations

Le prochain Ministère

On lit dans le *National* :

« En présence du gros tas de voix obtenues à Paris par le célèbre Floquet, le comité de la rue Cadet a pensé qu'il allait être l'engin du ministère, et est allé le trouver pour lui imposer le mémorable programme Clémenceau-Maujan. Ce programme, que l'on doit se rappeler, consiste à supprimer les revenus de la République et à les remplacer par un impôt sur le capital et le revenu. »

« Ceci établi, on ruine les riches en retirant aux sociétés la propriété des mines, canaux, etc. L'Etat n'ayant plus d'argent et les riches étant ruinés, on décrète la suppression de la dette publique et on interdit de nouveaux emprunts. Cela fait, l'Etat se charge de l'instruction intégrale de tous les enfants qui sont entretenus et nourris aux frais de la nation pendant toute la période de l'instruction. »

« L'Etat, enfin, assure l'existence des citoyens qui se disent incapables de travailler, annule les recettes et quadruple les dépenses. Telle est, dans son ensemble, cette prodigieuse insanité politique et sentimentale où l'on demande également la séparation brutale de l'Eglise et de l'Etat, et l'expulsion des princes. »

« Si M. Floquet devient ministre il devra suivre ce programme, puisqu'il en a pris l'engagement. Le ministère de la rue Cadet, dont Floquet sera le chef, sera donc un ministère de la Commune légale, d'un socialisme d'Etat, de la violence et de la ruine publique. »

Recensement dans la Seine.

« Voici une conséquence inattendue des lenteurs apportées au dépouillement du scrutin de la Seine. Si, comme tout le fait supposer, les résultats ne sont pas proclamés officiellement avant dimanche, le scrutin de ballottage ne pourra avoir lieu le 18 octobre, mais seulement le 25. »

La loi porte en effet ceci : « Le deuxième tour aura lieu le deuxième dimanche qui soit le jour de la proclamation du résultat du premier scrutin. »

Nouveau ministère. — M. Grévy a l'intention de composer un cabinet dont les deux tiers des membres sont sénateurs.

C'est M. de Freycinet qui serait président du Conseil; il aurait pour collègues MM. Barthélemy Saint-Hilaire et Jaurès.

Ce ne sera qu'un *Cabinet d'attente*.

La retraite de M. Grévy. — M. Grévy, rentré jeudi soir à Paris, a eu une entrevue avec MM. Brisson et Allain-Targé.

On nous assure que le président de la République, qui est d'ailleurs très affaibli, aurait laissé entendre à ces messieurs qu'il déclinerait

l'honneur d'être réélu, en décembre, à la présidence.

Les conservateurs au scrutin de ballottage. — Il résulte, dit le *National*, des calculs auxquels on s'est livré, que les conservateurs peuvent encore gagner quarante-cinq sièges. Dans les sphères gouvernementales, on paraît même redouter que ce résultat ne s'accroisse.

La convocation anticipée des Chambres. — Nous mentionnons un bruit qui court :

Le gouvernement serait revenu sur son intention de ne convoquer les Chambres que dans la seconde quinzaine de novembre. Il les convoquerait fin octobre, afin que le cabinet put donner sa démission et que M. Grévy pût reconstituer un ministère aussitôt.

Toujours la violence. — *L'Indépendance belge*, dont on connaît les attaches avec nos ministres, publie la dépêche suivante :

Le bruit court que les orléanistes, en cas de succès, organiseront une grande manifestation. Dès que cette nouvelle a été connue place Beauvean, des agents ont été envoyés à Eo, à Chantilly, au Tréport, où se trouve en ce moment le duc de Chartres. Ces agents ont reçu l'ordre de s'emparer des princes à la première réquisition. Je vous transmets ce bruit sous toutes réserves, mais je constate qu'il a pris une certaine consistance.

Mouvement préfectoral

Le ministre de l'intérieur prépare un mouvement préfectoral qui sera considérable et qui paraîtra après le scrutin de ballottage.

Parmi les préfets frappés, on cite ceux des Vosges, de Saône-et-Loire, et Meurthe-et-Moselle, du Calvados, de l'Aisne, de la Haute-Vienne et de la Creuse.

Parmi les sous-préfets nommés préfets, on signale M. Masclé, sous-préfet de Bayonne.

L'Ambassadeur d'Allemagne.

Le prince de Hohenlohe a présenté ses lettres de rappel jeudi au président Grévy; il se rendra prochainement à Bade pour conférer avec l'empereur avant de prendre possession de son poste, à Strasbourg.

Le comte de Munster aurait accepté l'ambassade de Paris. Il est probable que le comte de Hatzfeld sera son successeur à Londres.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Perception. — Par arrêté du ministre des finances, en date du 2 octobre courant, M. Guillaume Raygasse, percepteur de Camburat, est nommé percepteur de la ville de Figeac, en

remplacement de M. Séguy qui a reçu une autre destination.

M. Combarieu, percepteur surnoméraire, est nommé percepteur de 5^e classe à Camburat, en remplacement de M. Raygasse, appelé à Figeac.

Recensement des votes.

La Commission de recensement des votes, composée de MM. Cambres, Relbié et Brugalières, conseillers généraux, vient de terminer son travail.

Les résultats du vote restent les mêmes que ceux déjà officiellement annoncés; mais il y a lieu de modifier quelques chiffres.

Voici du reste le résultat officiel donné par le travail de recensement :

Inscrits.....	85,709
Votants.....	73,649
Suffrages exprimés.....	73,393
Majorité absolue.....	36,697
Comte Joachim Murat.....	40,443 ELU.
A. de Valon.....	36,791 ELU.
Baron Dufour.....	36,270
P. de Lamberterie.....	29,916
Rozières.....	28,964
Rey.....	28,138
Talou.....	27,331
Lachière.....	27,296
Calmon.....	18,178
Caviolle-Dumoulin.....	6,444
Duphénéux.....	6,318
Capmas.....	6,037
Voix perdues.....	116

Les journaux républicains annoncent que MM. Lachière et Talou retirent leur candidature au second tour de scrutin.

MM. Rozières et Rey, *républicains*.

MM. le baron Dufour et P. de Lamberterie, *conservateurs*, restent seuls en présence pour le scrutin du 18 octobre.

La *République libérale* dénonce, en termes élevés et dignes, les auteurs de la défaite du 4 octobre dans le Lot et regrette qu'un moment d'affolement ait jeté le pays dans un inconnu plein de dangers.

On a beau vouloir, comme certains de nos confrères, se bercer de décevantes illusions, ce n'est pas tel ou tel parti qui a été vaincu, hier, dans le Lot, mais bien la République. Le fait brutal est là et rien ne saurait en atténuer la gravité.

Certes, ce n'est point le moment de récriminer, et quelque dure que soit la leçon que nous donnent les événements, nous ne reviendrons pas sur les causes multiples qui, ainsi que nous l'avons signalé mainte et mainte fois, préparaient depuis longtemps cet échec à la démocratie du Lot. Mais il nous sera bien permis de constater que la plus grande part de responsabilité dans la défaite républicaine revient aux deux personnages qui, dans le but unique de maintenir leur despotisme suprême sur le département, ont frappé d'ostracisme tout un parti de fermes et sincères républicains, dont le concours pouvait seul assurer la victoire.

... Entre le péril de droite et le péril de gauche, le parti libéral avait montré la voie du salut. La

majorité des électeurs, affolée sans doute par une longue période de souffrances et d'iniquités, a refusé de l'y suivre. Puisse-t-elle n'avoir pas à déplorer, dans un avenir peut-être prochain, son fatal aveuglement !

A. C.

Mairie de Cahors. — La musique du 7^e de ligne se fera entendre sur les allées Fénelon, les jeudi et dimanche de chaque semaine, de 4 à 5 heures du soir, à partir du jeudi, 15 octobre courant.

Alimentation. — Les experts du laboratoire municipal de Paris ont fort à faire en ce moment, nous dit-on, avec les conserves de tomates. Il paraît en effet, que nous sommes inondés de fausses conserves de tomates, qui cachent, sous un vermillon attrayant, mais fallacieux, les propriétés les plus dangereuses. Ces préparations où les tomates ne figurent que sur l'étiquette, sont composées avec des rapures de carotte et de citrouille, convenable acidulées et teintes en rouge au moyen de matières colorantes extraites de l'aniline, telles que la safranine, l'éosine et la fuschine. On comprendra le danger qui peut résulter de l'emploi de ces conserves lorsqu'on saura que l'éosine, par exemple, contient 40 0/0 de brome, au minimum.

La barbe dans l'armée. — Le ministre de la guerre vient de décider que désormais, les militaires de toute arme et de tout grade seraient autorisés à porter la barbe à leur guise.

Les perroquiers de l'armée étant payés sur l'ordinaire de chaque compagnie, leur suppression produira un bénéfice de 600,000 fr. au profit de la gamelle des soldats.

Météorologie. — Le bureau météorologique du *New-York-Herald*, nous communique la dépêche suivante :

New-York, 5 octobre.

« Un cyclone d'une remarquable intensité, avec direction progressive vers le sud, passe actuellement sur Terre-Neuve, d'où il paraît se diriger vers le nord-est. Il occasionnera des bourrasques sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège, et des troubles atmosphériques en France entre le 8 et le 10 octobre. »

Nous pouvons juger en ce moment à Cahors, de l'exactitude de ces renseignements. Il fait un temps épouvantable.

Les acquits-à-caution. — L'administration de l'enregistrement, avec l'approbation du ministre des finances, a décidé que tous les coupes de tous les acquits-à-caution donnant lieu à un paiement supérieur à dix francs seront dorénavant soumis au droit du timbre.

Les transports sur les voies de raccordement qui relient les gares de chemins de fer à certains établissements de service des manufactures, ne donnaient pas lieu à la délivrance d'acquits-à-caution et se trouvant payés sur la production de relevés mensuels, ces relevés seront passibles du droit de timbre de dimension.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

57

LA BELLE LIMONADIÈRE

TROISIÈME PARTIE
LA REVANCHE DE VIDOCQ

L'UNIFORME DU GÉNÉRAL

Elle ne connaissait qu'un but, qu'elle s'était proposé : elle ne suivait qu'une route, la route que Vidocq lui avait indiquée; et elle suivait celle-ci, et elle poursuivait celui-là, avec cette sérénité que rien n'arrête ni ne détourne. Ce fut le front, l'accent et l'œil également tranquilles, qu'elle demanda au filleul de madame Mazerolles :

— Vous êtes-vous, par hasard, adressé cette question : Comment se fait-il que la fille d'un homme qu'on a guillotiné en Grève, soit devenue, six mois à peine après cette exécution, la Belle Limonadière du café de l'Echelle ?

Notre héros fit un effort pour répondre. Il ne le put. La terreur paralysait sa langue, et les mots s'étranglaient dans son gosier sec et brûlant. Il avait fermé les paupières, de peur d'apercevoir, en imagination, dans la cohue des spectres

qui gravitaient autour de lui, brandissant au bout de leur poings leur tête hurlante et grimaçante, la face pâle, énergique et résignée de l'intendant décapité.

— J'ai besoin que vous me prêtiez attention et que vous me regardiez comme je vous regarde... Roland rouvrit les yeux avec égarement. La jeune fille poursuivit :

— Je parlerai brièvement et sans phrases, car mon temps ne m'appartient pas : il est tout entier à celui que le glaive de la loi a couché sous cette terre nue, et de qui je viens implorer chaque matin la force nécessaire pour accomplir ma tâche du soir... Cette tâche, vous l'avez deviné, ne peut être que le résultat d'une résolution immuable... En acceptant de traîner ma douleur et mon deuil dans l'éclat et le fracas d'un établissement public, j'avais mon secret et mon projet : c'est vous que je cherchais, monsieur...

— Moi !...
— Vous ou un autre, peu importe ! Il me fallait quelqu'un. Tout à l'heure, vous me direz si vous êtes celui que j'attends.

Roland demeura muet. La jeune fille continua : — Celui-là doit être fort, celui-là doit être vaillant, celui-là doit m'aimer jusqu'au dévouement, jusqu'à l'abnégation, jusqu'au sacrifice !... Le filleul de madame Mazerolles se laissa glisser à deux genoux :

— Hélène, s'écria-t-il, demandez-moi ma vie ! Prenez-moi ! Sauvez-moi du passé par l'avenir ! Il n'est rien que ne puisse rendre intrépide et saint le contact de votre belle âme !... Mais pourquoi tenterais-je d'exprimer ce qui se passe en moi ? Mon cœur est un livre où vous lisez. Vous voyez

à travers ma poitrine cette joie du ciel qui me noie à l'idée que vous pouvez songer à vous appuyer sur son bras ? Vous sentez que l'espoir me fait exister tout un siècle dans la minute présente ! J'étais flottant, faible, abattu ; maintenant, il me semble que je vaincrais le monde !... Hélène mon soutien, mon amie, ma femme !...

Dans son transport, il avait saisi et couvrait de baisers le bas de la robe de la jeune fille... Celle-ci anéanti d'un souffle l'extase qu'elle avait provoquée. Elle eut un mouvement impérieux et froid :

— Relevez-vous, monsieur, fit-elle. Nul autre que moi n'a le droit de s'agenouiller sur la fosse de Jacques Lebrun.

Roland se redressa, chancelant. Son interlocutrice reprit :

— C'est de Jacques Lebrun qu'il va être question.

Mon père était innocent. Oh ! ne me dites pas que les apparences l'écrasaient et que les gens qui l'ont envoyé à la mort croyaient faire acte de justice. Ils avaient leur conviction. Pourquoi n'aurais-je pas la mienne ? Cette conviction ne saurait me tromper ; elle me vient non des faits, mais de l'âme !... On a parlé des preuves sans nombre, des témoignages accablants, du doigt de Dieu qui désignait le criminel à la vindicte. Le doigt de Dieu n'est pas aussi minutieux et calculateur. Il frappe comme la foudre et ne s'ingénie point à ajuster, pièce par pièce, une mécanique à faire tomber la tête d'un misérable... Les magistrats ont fait fausse route, voilà tout. Je ne les accuse pas, je ne les incrimine pas, je ne les maudis pas ; ils ont agi de bonne foi. A côté de cha-

que crime, il y a la société qui exige un coupable. On lui a jeté le vieux soldat. Elle ne réclame plus rien. Soit, mais je réclame, moi !... Jacques Lebrun n'était pas le père des magistrats !... Je réclame le vrai coupable...

Ce coupable, il existe. Je le sais : je le sens. Il est là, quelque part, dans l'ombre, tranquille, parce que la dette horrible lui paraît à jamais payée, et sa sécurité insulte à sa victime... Cet homme, il me le faut. C'est mon bien. Je le veux. Non pas pour le livrer, mon Dieu ! Non pas pour le punir ! Non pas pour avoir tête à tête ! Assez de sang a coulé dans ce drame lugubre ! Que ce malheureux fuie au loin ! Qu'il échappe à la peine terrible qu'il a doublement méritée par l'assassinat prémédité et par le meurtre judiciaire ! Qu'il aille vivre ou mourir où bon lui semblera, tenaillé lentement par les morsures du remords ou réconcilié par le repentir avec la miséricorde céleste ! L'œuvre à laquelle je me suis voué se borne uniquement à ceci : rendre l'honneur à ce martyr à qui l'on a ôté la vie. Je ne m'appelle pas le Châtiment. Je ne m'appelle pas la Vengeance. Je m'appelle la Réhabilitation !

... Roland, la contemplait et l'écoutait atterré. Elle s'était animée peu à peu. Mais cette animation ne se manifestait chez elle que par la saccade sourde du débit ; elle n'avait amené sur ses traits ni contraction, ni rougeur. Et, dans cette figure blanche, unie et glacée comme le marbre, notre héros retrouvait avec stupeur les lignes de ce masque, impassible qu'il avait vu jadis s'encadrer, — sur la grève, dans la lunette de l'échafaud, et dont le miroir du restaurant de la Guillotine lui avait renvoyé la seule et la suprême convulsion.

(A suivre).

Nouvelles militaires. — Une décision du ministre de la guerre porte que les sections de commis et ouvriers militaires d'administration tout officier qui a plusieurs chevaux, à l'exception de son cheval réglementaire. Il ne pourra arguer ni de son absence pour cause de service, ni de son ignorance de l'arrêté préfectoral indiquant le jour où les chevaux doivent être présentés.

— Un arrêt de cour d'appel de Paris a notifié aux autorités militaires qu'on obligera dorénavant tout officier qui a plusieurs chevaux, à l'exception de son cheval réglementaire. Il ne pourra arguer ni de son absence pour cause de service, ni de son ignorance de l'arrêté préfectoral indiquant le jour où les chevaux doivent être présentés.

— On lit dans la Paix :
« Plusieurs journaux ont annoncé que le ministre de la guerre avait fixé le nombre de points exigés pour les engagements conditionnels d'un an au chiffre de 1,200. Ce renseignement est au moins prématuré, le ministre de la guerre n'ayant pas encore officiellement fait connaître sa décision. »

L'Avenir militaire cite un fait regrettable qui s'est passé récemment en Indo-Chine :

« Un médecin-major a succombé au Tonkin en donnant ses soins aux cholériques. Sait-on comment sa veuve a été prévenue de l'événement ? Par une lettre de condoléances reçue longtemps après la mort de son mari. »

Si incroyable qu'elle paraisse, la chose est malheureusement authentique. Un membre de la famille, qui est allé s'en plaindre au ministère de la guerre, a même reçu à ce sujet la réponse typique que voici :

« Croyez-vous qu'on a le temps d'écrire aux familles de tous ceux qui meurent là-bas ! »

Revue Agricole

La récolte des blés en 1885. — Les chiffres définitifs de la récolte des blés en 1885 sont maintenant arrêtés. Ils confirment à peu près pleinement les appréciations que nous avons publiées, il y a longtemps déjà, d'après notre service de correspondance et de renseignements particuliers.

Nous n'avons donc qu'à préciser avec des chiffres. En résumé, la récolte a été très bonne dans cinq départements : elle est bonne dans trente-neuf départements et assez bonne dans trente-deux.

Le total de la récolte est définitivement évalué à 101,758,000 hectolitres qui se trouvent répartis par région de la façon suivante :

Nord-Ouest,	12,000,000	d'hectolitres
Nord,	25,000,000	—
Nord-Est,	8,500,000	—
Ouest,	15,000,000	—
Centre,	10,000,000	—
Est,	12,000,000	—
Sud-Ouest	10,000,000	—
Sud,	5,000,000	—
Sud-Est,	4,000,000	—
Corse,	250,000	—

Si l'on compare les résultats ci dessus à ceux des années précédentes et à ceux d'une année moyenne, on trouve un déficit dans la quantité d'hectolitres récoltés.

La récolte d'une année moyenne est, en effet, de 103,000,000 d'hectolitres.

Mais la quantité d'hectolitres récoltés ne donne naturellement qu'une idée incomplète du résultat de la campagne culturale. Les épis, en effet, sont plus ou moins pleins, et mieux encorés, le grain est plus ou moins lourd, la quantité de matière farineuse et de son, de déchet, varie dans des proportions très considérables.

C'est à ce point de vue surtout que la récolte de 1885 peut être jugée comme ayant été défavorable.

En effet le rendement en farine, qui, au cours d'une année moyenne, peut être évalué à 49 millions de quintaux métriques, sera pour la récolte de 1885, de près de 60 millions de quintaux métriques.

Le rendement en pain sera de 76,838,547 kilogrammes.

Comparativement à une année moyenne, la récolte de 1885, produit des excédents de 563,750 quintaux en poids ; de 417,175 quintaux en farine, de 542,327 quintaux en pain.

Les consommations ordinaires de la France nécessitent environ 115 millions d'hectolitres, dont 15 millions sont destinés à la semence.

Nous aurons donc une quantité d'environ 13 millions d'hectolitres à demander à l'importation.

Étude de M^e Léon TALOU, avoué-licencié, boulevard Gambetta, à Cahors.

VENTE Sur Surenchère

A SUITE DE Saisie immobilière

Fixée au SAMEDI, TRENTE-UN OCTOBRE mil huit cent quatre-vingt-cinq, à midi précis, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de ladite ville.

Suivant procès-verbal de Nadal, huissier à Catus, en date du dix-sept juin 1885, visé et enregistré, dénoncé à la partie saisie, suivant exploit dudit huissier, en date du dix-neuf de la même année, aussi visé et enregistré conformément à la loi ; lesdits procès-verbal et exploit de dénonciation transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-quatre juillet 1885, volume 100, numéros 15 et 16.

Et à la requête de M. Antoine Hugon, propriétaire à Martignac, commune de Puy-l'Évêque. Sur la tête et au préjudice de Feydel Armand, propriétaire à Nadal, commune de Gigouzac.

Il a été procédé à la saisie réelle des immeubles ci-après désignés. Le cahier des charges, dressé par M^e Lacosse, avoué, pour parvenir à la vente des immeubles saisis, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, pour y être tenu à la disposition du public.

A l'audience du vingt-sept avril, le tribunal, donnant acte de la publication dudit cahier des charges, fixa l'adjudication au jeudi, premier octobre 1885.

A cette audience, les biens immeubles ci-après désignés, furent adjugés à M^e Talou, avoué près le tribunal civil de Cahors, moyennant la somme de deux mille francs en sus des charges, qui a fait éléction de command au profit de Guillaume Girma, propriétaire cultivateur à Gigouzac.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors le huit octobre courant enregistré, M. Charles Rogues, ancien greffier du tribunal de première instance de Cahors, y domicilié, assisté de M^e Talou, avoué près ledit tribunal, qu'il constitue aux fins de la présente surenchère et de ses suites, a déclaré surenchérir du sixième le prix desdits immeubles ci-après désignés et porter ce dit prix à la somme principale de deux mille trois cent trente-cinq francs.

En conséquence, tous les biens immeubles, ci-après désignés, seront revendus le samedi, trente-un octobre 1885, à midi précis, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de ladite ville, sur la nouvelle mise à prix de deux mille trois cent trente-cinq francs.

Désignation des biens saisis et surenchérés.

Article un
Un bois, situé au lieu dit Combe de Marche, d'une contenance d'environ huit ares, porté au plan cadastral de la commune de Gigouzac sous le numéro 138, section A.

Article deux
Une vigne, située au lieu dit Ségala, d'une contenance d'environ treize ares, cinquante centiares, portée sous le numéro 676, mêmes plan et section.

Article trois
Une terre, située au même lieu, d'une contenance d'environ quatre-vingt-onze ares, soixante centiares, portée sous le numéro 677, mêmes plan et section.

Article quatre
Une terre, située au lieu dit Combe Courte, d'une contenance d'environ dix-sept ares, dix centiares, portée sous le numéro 680, mêmes plan et section.

Article cinq
Une terre en friche, située au même lieu, d'une contenance d'environ sept ares, soixante centiares, portée sous le numéro 681, mêmes plan et section.

Article six
Une autre terre en friche, d'une contenance d'environ trente-neuf ares, soixante centiares, portée sous le numéro 686, mêmes plan et section.

Article sept
Une terre labourable, située au même lieu, d'une contenance d'environ trente-un ares, quarante centiares, portée sous le numéro 687, même section.

Article huit
Une vigne, située au lieu dit Planol, d'une contenance d'environ dix-sept ares, quatre-vingts centiares, portée sous le numéro 826, mêmes plan et section.

Article neuf
Une terre en friche, située au même lieu, d'une contenance d'environ vingt-quatre ares, cinquante centiares, portée sous le numéro 827, mêmes section et plan.

Article dix
Un pré, situé au même lieu, d'une contenance

d'environ quatorze ares, cinquante centiares, porté sous le numéro 829, mêmes plan et section.

Article onze
Une terre en pâture, située au lieu dit Les Graves, d'une contenance d'environ seize ares, quarante centiares, portée sous le numéro 909, mêmes plan et section.

Article douze
Une terre, située au même lieu, d'une contenance d'environ trente-sept ares, soixante-dix centiares, portée sous le numéro 910, mêmes plan et section.

Article treize
Une terre en friche, située au même lieu, d'une contenance d'environ six ares, quarante centiares, portée sous le numéro 911, mêmes plan et section.

Article quatorze
Une terre, située au lieu dit Mas-de-Nadal, d'une contenance d'environ cinq ares, quarante centiares, portée sous le numéro 937, mêmes plan et section.

Article quinze
Une autre terre, située au même lieu, d'une contenance d'environ trois ares, trente centiares, portée sous le numéro 942, mêmes plan et section.

Article seize
Une autre terre, située au même lieu, d'une contenance d'environ vingt-neuf ares, cinquante centiares, portée sous le numéro 947, mêmes plan et section.

Article dix-sept
Une terre, située au lieu dit Lous Crozes, d'une contenance d'environ seize ares, quatre-vingt-dix centiares, portée sous le numéro 961, mêmes plan et section.

Article dix-huit. — Distrain.

Article dix-neuf. — Distrain.
Une terre, située au lieu dit le Champ, d'une contenance d'environ quarante-sept ares, soixante centiares, portée sous le numéro 707, mêmes plan et section.

Article vingt-un
Une autre terre, située au lieu dit le Clos, d'une contenance d'environ cinquante-neuf ares, quarante centiares, portée sous le numéro 743, mêmes plan et section.

Article vingt-deux.
Une terre en friche, située au lieu dit au Serré, d'une contenance d'environ deux ares, soixante-seize centiares, portée sous le numéro 868, mêmes plan et section.

Article vingt-trois.
Une vigne, située au même lieu, d'une contenance d'environ cinq ares, soixante-quatre centiares, sous le numéro 869, mêmes plan et section.

Article vingt-quatre.
Une terre, située au lieu dit Lous Bosses, d'une contenance d'environ neuf ares, quatre-vingt-douze centiares, portée sous le numéro 952, mêmes plan et section.

Article vingt-cinq.
Une autre terre, située au même lieu, d'une contenance d'environ trois ares, soixante-seize centiares, portée sous le numéro 962, mêmes plan et section.

Article vingt-six.
Un bois, situé au lieu dit Combe Courte, d'une contenance d'environ quatre-vingt-quatre ares, porté sous le numéro 656 P, mêmes plan et section.

Article vingt-sept.
Une terre, située au lieu dit les Graves, d'une contenance d'environ quarante-quatre ares, quarante-cinq centiares, portée sous le numéro 933 P, mêmes plan et section.

Article vingt-huit.
Un pré, situé au lieu dit Prat de Baldy, d'une contenance d'environ deux ares, quatre-vingt-dix centiares, porté sous le numéro 1131, mêmes plan et section.

Article vingt-neuf.
Un sol de maison, grange et patus, situés au lieu dit Mas de Nadal, d'une contenance d'environ sept ares, vingt centiares, portés sous le numéro 943, mêmes plan et section. Ladite grange s'étant effondrée, elle n'existe aujourd'hui que par ses quatre murs seulement.

Article trente.
Une maison sise au même lieu de Mas de Nadal, portée sous le numéro 943, mêmes plan et section.

Elle est construite en pierres de taille et moellons, couverte en tuiles crochet ; elle se compose d'un rez-de-chaussée servant de cave, d'un premier étage avec grenier correspondant. Elle est éclairée par deux ouvertures dont l'une à l'aspect du couchant et l'autre au sud. La porte principale d'entrée est aussi située à l'aspect du sud. On y pénètre au moyen d'un escalier en pierres ; elle est bornée au levant par grange de Bergue, au nord par chemin public, au couchant et au sud par patus ou terre du saisi.

Mise à prix :
Tous les biens immeubles ci-dessus désignés seront revendus sur la nouvelle mise à prix de deux mille trois cent trente-cinq fr., ci. 2,335 fr. Le tout en sus des charges.

NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme : Cahors, le dix octobre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

L'avoué poursuivant, LÉON TALOU.

Enregistré à Cahors, le octobre mil huit cent quatre-vingt-cinq, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : MASSIP.

TIME IS MONEY

Les Anglais, toujours pratiques, ont déjà fait entrer dans leur consommation usuelle le BOUILLON CIBELS. Pur extrait liquide de viande de bœuf ; excellent consommé instantané ; parfait cuit avec les légumes. En vente chez M. MICHAUD-LARIVIÈRE fils, Epicerie Parisienne, 6, place du Marché, à Cahors.

Le bruit se répand qu'aucun remède n'a obtenu autant de guérisons que les Pilules suisses ; le fait est prouvé par des témoignages authentiques provenant de tous les coins de notre département et de la région. Saugues (Haute-Loire), le 15 juin 1885. Je suis satisfait de vos Pilules suisses, les résultats sont bons ; je souffrais du ventre, j'avais des gonflements et des ballonnements, ils ont disparu par l'emploi de vos Pilules suisses. Je vous remercie et vous autorise avec plaisir à publier ma cure. F. Dumas ; à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

AVIS

Aux personnes désirant faire le Commerce d'épicerie et denrées coloniales en détail.

La Maison **Coustillas Jeune**, rue de Bordeaux, à Périgueux, fournit à d'excellentes conditions toutes les marchandises nécessaires au commerce d'épicerie et denrées coloniales en détail. Les envois sont faits avec soin ; tous les articles livrés sont de vente facile et courante. Large crédit à toute personne solvable.

Tous renseignements et prix sont adressés sur demande aux personnes désirant monter un magasin.

Adresser les ordres à M. COUSTILLAS Jeune, Maison de gros, rue de Bordeaux, à Périgueux.

INSTITUTION D. LA FONTAINE

8, rue Capdeville, Bordeaux.
DIRECTEUR : D. LA FONTAINE.
Baccalauréats, études classiques complètes, études commerciales et industrielles, comptabilité, langues, volontariat, écoles vétérinaires, arts et métiers. Reentrée générale, 1^{er} octobre.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse Farine dite de Santé : **REVALESCIÈRE** DU BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chloroses rhumatismales, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muscues, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 38 ans de succès. 100,000 cures y compris celle de Madame la duchesse de Castelnaud, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre ; M. le docteur professeur Dédé ; Sa Sainteté le Pape Pie IX. Sa majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kilo, 2 fr. 25 ; 1/2 kilo, 4 fr. ; 1 kilo, 7 fr. ; 2 kilos, 12 fr. ; 4 kilos, 22 fr. ; 6 kilos, 36 fr. ; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Aussi le ROI DES ALIMENTS pour Nourrissons, « FARINE PARFAITE DU BARRY » pour Enfants de tout âge et pour Adultes faibles, en boîtes rondes de fer blanc à 80 cts. et à 4 fr. 50, à ajouter 85 cent. pour l'affranchissement d'un paquet jusqu'à 3 kilos, de cette farine, soit 8 fr. 85 pour 40 boîtes de 80 cent. — Dépôt à Cahors, M. Bonvarlet-Clippet, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, et 47, rue du Mont-Thabor, à Paris.

Le ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an xiii. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impétigo, Goutte, Rhumatisme. — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient viraux ou parasitaires. **Le ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR à l'iodure de Potassium**, est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : Ulcères, Tumeurs, Gommés, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose. Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, Rue Richelieu, et Successeur de BOYVEAU-LAFFECTEUR.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY
USINE A VAPEUR

CRÈME DE NOIX BOUTET

Liquor tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

Exiger le véritable nom : **STANISLAS BOUTET**
A CAHORS

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque
6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

MAISON DE CONFIANCE ET DE BON MARCHÉ ÉPICERIE PARISIENNE

6, Place du Marché, CAHORS

SUCRAGE DES VINS

AFFAIRE EXCEPTIONNELLE

La Maison MICHAUD-LARIVIÈRE fils, est heureuse d'informer sa nombreuse clientèle, qu'elle vient de traiter à des conditions très avantageuses, un achat considérable de **Sucres cristallisés, Cassonnades et Sucres de maïs**. — Elle pourra donc les lui offrir à des prix défiant toute concurrence.

La seule ambition de la Maison, est de satisfaire comme par le passé, aux justes exigences des clients, c'est-à-dire de vendre à bon marché, des marchandises d'une qualité irréprochable.

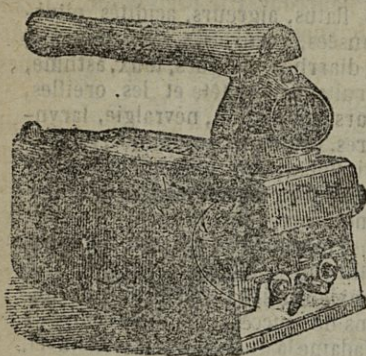
Raisins : Samos, Chesmès et Corinthe.

Alcool. — Colorant liquide. — Essence de Vinaigre.

LIQUEURS DE MARQUE

VINS FINS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

N. B. — La Maison n'a pas de Succursale ni de Représentant.



NOUVEAU FER A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses,
Couturières, Lingères, Confectionneurs,
Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**
16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage. brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

ROLDÉS & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserves en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Epruvettes, Pèse liqueurs.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décimètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaines d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

LES RAMOS

Marchand tailleur

tailleur rue Fénelon, 9, vient de transférer son Magasin même rue, numéro 12, en face la Halle.

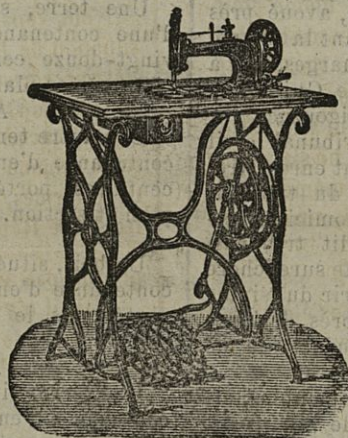
Il tient à la disposition de sa nombreuse clientèle ainsi que de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur présence, un grand choix de draperies nouveautés et draps de cérémonies pour pantalons, gilets et costumes complets, en tout genre.

Le sieur RAMOS, prévient le public que son Magasin, établi au premier, lui évitant des frais considérables, il peut livrer les costumes à 50 0/0 de rabais. Etoffes, coupe et façons garanties. Sur demande, les échantillons sont portés en ville et à la campagne.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS

(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

G. DESPRATS, Successeur

LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

ÉPICERIE FINE

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des Liqueurs des R. P. Célestins de Vichy.

Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.

Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Établissement des bains y annexé. Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant, Layton.

MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS

Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénelon, à CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL, dans sa Maison de Cahors :

- Des Vestons pour hommes, depuis... 5 fr.
- Des Habillements complets : Veston, Pantalon et Gilet, depuis... 14 fr.
- Des Pardessus mode, en bonne et chaude étoffe, façon des grands tailleurs, depuis... 15 fr.
- Des Pardessus en tous genres pour enfants, depuis... 7 fr. 50
- Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis... 45 fr.
- Des Douillettes ou Houppelandes chaudement ourtées, depuis... 45 fr.
- Des Cabans, depuis... 7 fr.

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, lesquels seront coupés et confectionnés par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclésiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

Habillements de tous genres et de tous prix

BON MARCHÉ SURPRENANT

COMPLET, DRAP NOUVEAUTÉ, SUR MESURE, A 22 FRANCS

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

EXPOSITION

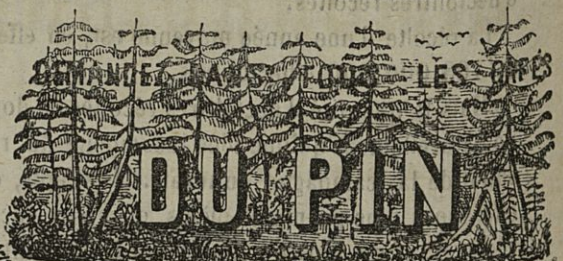


CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

31 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, Il est difficile de créer

L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
MEMBRE DU JURY
BORDEAUX EXPOSITION 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.